



FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (cocher)
OU DE DECLARATION PREALABLE

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

- Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets de travaux ou d'intervention qui pressentent que ceux-ci n'auront pas d'incidence sur un ou des site(s) Natura 2000.

Le formulaire permet alors, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000.

Dans ce cas, ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

- **Attention : si tel n'est pas le cas (l'incidence du projet ne paraît pas négligeable), une analyse plus poussée de l'évaluation des incidences doit être conduite.**

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de conclure à l'absence d'incidence et de fournir alors l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

**Chaque fois que vous verrez ce dessin :
reportez-vous à la dernière page (verso de la fiche explicative)**



Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

Adresse :

Code postal et commune :

Téléphone : et

Email :

Dénomination du projet :

Cochez une ou des cases :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> nouvelle construction | <input type="checkbox"/> aménagement sans modification de la surface au sol |
| <input type="checkbox"/> extension de bâtiment(s) existant | <input type="checkbox"/> autre (préciser) : |



1 Description du projet de travaux ou

d'intervention

- **Joindre une copie de la demande avec les plans**
- Le projet est situé :

Nom de la commune :

- La ou les parcelles sur la(les)esquelle(s) auront lieu les travaux sont situées : **(cocher les cases concernées)**

- totalement en site(s) Natura 2000 partiellement en site(s) Natura 2000

Si oui, quel(s) site(s) ?

n° de site(s) : FR8..... , ou nom :.....
n° de site(s) : FR8..... , ou nom :.....



- Emprise du projet et des travaux liés à celui-ci :

- surface nouvellement créée au sol : m²

- emprise en phase chantier lors des travaux (surface occupée par les engins, occupation temporaire, dépôt de matériau, etc....) : m²

- Durée prévisible et période envisagée pour réaliser les travaux :

- Durée prévisible (même approximative) : (jours, mois)

- Période prévue (si connue) :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- Printemps Automne
 Été Hiver

- Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, rejet d'eau pluviale, etc.), des interventions ou rejets sur le milieu durant la phase de chantier (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, pistes, zone de stockage).

Si oui, décrire succinctement ces aménagements :

.....



.....

.....

.....

2 Définition de la zone d'impact du projet

La zone d'impact dépend de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues : poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...

La zone d'impact est plus grande que la zone d'occupation définitive au sol, la réalisation du chantier doit aussi être pris en compte.

Pour vous aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Y a-t-il ?	Impact de la construction ?		Impact du chantier ?	
	oui	non	oui	non
Rejets dans le milieu aquatique				
Pistes de chantier, circulation				
Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)				
Poussières, vibrations				
Pollutions possibles				
Perturbation d'une espèce à proximité				
Bruits				
Autres incidences :				

Délimitez cette zone d'impact sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

3 État des lieux de la zone d'impact

Cet état des lieux écologique de la zone d'impact du projet permettra de préciser ses incidences sur l'environnement.

ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX CONNUS :





Le projet est situé en :

Cochez les cases concernées :

- Réserve Naturelle Nationale Régionale
- Arrête de protection de biotope
- Site classé
- ZNIEFF 1 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique catégorie 1)
- Parc Naturel Régional
- Site inscrit
- Réserve Naturelle

USAGES :

Cochez **obligatoirement** les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'impact.

- pâturage ou fauche de prairie
- chasse
- pêche
- sport & loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- cultures agricoles
- gestion de forêts
- décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- camping, cabane, bivouac
- non naturelle ; construite, goudronné (préciser) :
- autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances et de ce que vous voyez sur le terrain.

Joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Vous pouvez utiliser le plan cadastral en le complétant (par exemple, colorier en vert les forêts, en gris les milieux rocheux, etc)

Il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 :
- Photo 2 :
- Photo 3 :



Tableau milieux naturels

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée (quelques arbres/hectare) lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux (sapin, épicéa, pins, ...) forêt de feuillus (hêtre, chênes, châtaignier, ..) forêt mixte (mélange feuillus et résineux) plantation (forêt artificielle, peupleraie, ...)		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux grotte éboulis, blocs		
Zones humides	fosse cours d'eau étang tourbière prairie humide		
Autres milieux			

Tableau espèces faune, flore

Remplissez en fonction de vos connaissances.

Vous pouvez trouver des informations sur les sites internet



GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce (si vous le connaissez)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens (grenouilles, triton, crapaud) Reptiles (serpents, lézards)			
Écrevisse à pattes blanches et autres invertébrés (moules,...)			
Insectes (papillons, libellules,..)			
Mammifères			
Oiseaux			
Poissons			

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce (si vous le connaissez)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Plantes			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= un des milieux naturels de la page précédente)

Habitat	Préciser l'unité (m ² ou ha)	Surface détruite	Surface détériorée
<i>Exemple : Zone humide</i>	<i>ha</i>	<i>0,2</i>	

Destruction ou détérioration d'habitats d'espèce (= milieu naturel abritant une des espèces de la page précédente)

Habitat d'espèce	Préciser l'unité (m ² ou ha)	Surface détruite	Surface détériorée
<i>Exemple : rivière à écrevisse à pattes blanches</i>	<i>m²</i>	<i>0</i>	<i>200</i>

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Espèce	Nombre d'individus ou de colonies	Nombre détruit	Nombre perturbé
<i>Exemple : guépiers</i>	<i>nids</i>		<i>5</i>

Préciser la nature des perturbations par espèces

Exemple : zone de reproduction (nid, terrier), zone de chasse, etc

.....



5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est lorsque :

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande de permis, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande de permis, et remis au service instructeur.

projet de conclure sur l'absence

susceptible d'avoir une incidence

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Direction départementale des Territoires

Service Environnement

Unité patrimoine naturel

2 place Simone Veil

BP 613 – 07006 PRIVAS cedex



2000

Information générale sur le réseau Natura

Consciente de la vulnérabilité de son patrimoine naturel, l'Union européenne s'est donnée les moyens de le préserver en adoptant deux directives, celle du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux » et la directive du 21 mai 1992, dite directive « Habitats ».

Les deux directives ainsi que les mesures nécessaires à leur mise en œuvre ont été transcrites dans le code de l'environnement.

Ces deux directives ont pour objet la **conservation d'espèces et d'espaces** qui sont énumérés dans leurs annexes (espèces et habitats communautaires).

Ainsi, le **réseau Natura 2000 correspond** à un ensemble de sites naturels remarquables dans lequel est mis en place une **gestion** des milieux remarquables et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés, visant à concilier les enjeux de préservation du patrimoine naturel et les exigences économiques, sociales et culturelles et les particularités régionales et locales.

La gestion est assurée soit par une collectivité volontaire, soit par l'État par défaut, accompagnée par un comité de pilotage et traduite dans un plan de gestion dit « document d'objectifs ».

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

VOCABULAIRE

ZPS signifie « Zone de Protection Spéciale ». Les ZPS sont des sites Natura 2000 classés en application de la directive « oiseaux »

ZSC signifie « Zone Spéciale de Conservation ». Les ZSC sont des sites Natura 2000 classés en application de la directive «habitats»

docob signifie « document d'objectifs ». Le docob est le plan de gestion spécifique à chaque site Natura 2000. Il comprend un état des lieux, un diagnostic, des objectifs et des propositions d'actions adaptées aux enjeux naturalistes et au contexte local.

Ces actions sont mises en œuvre essentiellement par des mesures contractuelles (contrats, mesures agri-environnementales, charte, ...)

habitat équivaut à « milieux naturels ». C'est le terme utilisé dans les directives et repris dans la réglementation française.

LE REGIME D'EVALUATION D'INCIDENCE DES PROJETS

Le code de l'environnement (articles L414-1 et suivants) prévoit l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence dès lors qu'un projet ou un plan est susceptible d'impacter un ou des sites Natura 2000.

Cette évaluation doit être proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et espèces en présence.

La définition des programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement concernés et les modalités de la procédure ont été définis dans le décret du 9 avril 2010, traduit dans **le code de l'environnement (R414-19 et suivant)**.

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement concernés appartiennent :

- soit à la **liste nationale** (dans le code de l'environnement l'article R414-19). Dans ce cas, l'évaluation d'incidence est obligatoire quel que soit la localisation.
- soit aux **listes locales** (arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2010, n° 2010 – 354 - 28, et du 10 septembre 2013, n° 2013-253-0003). Dans ce cas, sauf indication contraire, l'obligation n'existe que si le projet est dans un site totalement ou partiellement.

Des projets portant atteinte à l'état de conservation du site, en l'absence de solutions alternatives, pourront être autorisés pour des raisons d'intérêt public majeur (y compris de nature sociale ou économique). Des mesures compensatoires seront alors prises, et le gouvernement devra en informer la Commission Européenne.

Les projets concernant des sites abritant des habitats ou espèces prioritaires ne pourront être autorisés que pour des motifs de sécurité, de santé publique ou des motifs environnementaux ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public, après avis de la Commission Européenne.

OU SE RENSEIGNER ?



Vous trouverez les informations complémentaires (documents et imprimés) **sur le site internet de l'État dans l'Ardèche** : <http://www.ardèche.gouv.fr/les-sites-natura-2000-a5345.html>

Où trouver l'information sur Natura 2000 ? Mode d'emploi

Sur le site internet de la DREAL :

Pour visualiser les sites, connaître leur richesse en espèces et habitats, consulter les documents d'objectifs :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

- Information cartographique sur D@tara :

http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Mode d'emploi :

S'ouvre une page intitulée « Nature, paysage et biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes », aller sur « Localiser » en haut à gauche, puis cliquer sur « département », cliquer sur Ardèche, puis cliquer sur « communes », cliquer sur celle qui vous intéresse. Ensuite cliquer sur « Localiser », sur celui en vert clair en dessous du nom des communes. Allez sur « Données » en haut à gauche, cocher « zonages nature », cocher les rubriques pour savoir ce qui existe sur votre commune.

Cliquer sur "i" (bannière à droite, de la carte) puis sur la zone qui vous intéresse, vous accéderez à des documents décrivant le site et les enjeux présents. Les sélectionner dans la ligne qui s'affiche, et déplacez vous vers la droite (*large partie non visible à l'écran*). Vous pouvez ouvrir le DOCOB, le FSD, les fiches ZNIEFF,...

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site : aller sur « Code du site ou mot-clé »